

Mairie : 02 96 43 83 11
Fax : 02 96 43 91 05
Adresse : 4, rue de la Mairie -
22200 Plouisy
Mail :
accueil@mairie-plouisy.fr
Site:
www.mairie.plouisy.fr
Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
(fermée le mardi après-midi)
Le samedi de 8h30 à 12h15
(sauf Juillet et Août)

Permanences des élus (sur rendez-vous)

- **Rémy GUILLOU**
Sur Rendez-Vous
- **Mireille LE PESSOT**
Jeudi de 10h à 12h
- **Jean-Claude LE BRAS**
Vendredi de 14h à 16h
- **Fabienne HAMEL**
Mercredi de 14h à 16h
- **Mickaël TESSIER**
Lundi de 15h à 17h
- **Nathalie CRENN**
Lundi de 15h à 17h
- **Aurélie Le Saout**
Sur Rendez-Vous
- **Bruno Baccon**
Sur Rendez-Vous
- **Xavier Le Guen**
Sur Rendez-Vous

Bibliothèque:
02 96 44 16 51
Mercredi: 10h30-12h/14h30-18h
Vendredi: 16h-18h
Samedi: 10h-12h

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18 au 112
Gendarmerie :
02 96 43 71 14

Services médicaux

Médecin :
02 96 21 00 51
Infirmières :
02 96 44 40 87

Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la pharmacie de garde

Taxis :

ROUE Taxi :
06 45 18 73 75
ARGOAT Taxi :
06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations Municipales toutes les deux semaines)

Les annonces sont à déposer avant le lundi 12h en mairie.

Copyright-reproduction interdite
sauf autorisation expresse de la mairie de Plouisy

Cérémonie du maquis

Dimanche 28 juin. Rassemblement à 10 h 30, place des lavandières. En raison de la pandémie du COVID il n'y a pas eu de cérémonies pour les déportés, le 19 mars et l'armistice du 8 mai. Des gerbes seront donc déposées sur les 3 monuments le 28 juin.

Conseil Municipal

Réunion mercredi 8 juillet, à 19 heures, salle Lann Vihan. Ordre du jour : budget 2020, subventions aux associations aux associations...

Inscriptions scolaires 2020-2021

Pour les enfants nés avant la fin l'année 2017 (PS) et avant septembre 2018 (TPS), il faut rapidement procéder à l'inscription scolaire à la mairie puis auprès du directeur de l'école en prenant rendez-vous au 02.96.21.06.26.

Pour rappel l'école est à 4 jours et la garderie ouvre ses portes dès 7h15 et ferme à 19h00.

Le centre de loisirs communal

Le centre de loisirs sera ouvert du lundi 6 juillet au vendredi 14 août soit une semaine de plus cette année. Vous pouvez inscrire vos enfants à l'accueil de la mairie. Le programme et les fiches d'inscription sont téléchargeables sur le site de la commune. De nombreuses sorties à la journée sont programmées : Aquarium de Trégastel, accrobranche, sorties à la plage....

Service jeunesse

Comme tous les ans, le service jeunesse de GPA propose un panel d'animations aux jeunes de l'agglomération à partir de 11 ans. L'accueil se fera du 6 juillet au 28 août 2020. Pour réserver, appeler le 02 96 58 29 77 pour prendre rendez-vous afin de choisir vos activités avec l'équipe d'animateurs de GPA. Le planning sera évolutif tout au long de l'été et s'adaptera aux conditions d'accueil autorisées en fonction des contraintes sanitaires dues au COVID 19.

Exposition de poème allée de Kernabat

L'été est là, l'allée de Kernabat accueille une exposition de poèmes illustrés sur le thème de la mer. Vous pourrez y découvrir ou redécouvrir de grands auteurs classiques tels que Victor Hugo, Paul Verlaine, Charles Baudelaire., Rimbaud, Lamartine...

Réglementation concernant le bruit

Durant les week-ends les Plouisyens entretiennent leurs jardins. Afin de ne pas occasionner de gêne pour le voisinage, des horaires sont à respecter. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : **les jours ouvrables** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 ; **les samedis** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; **les dimanches et jours fériés** de 10 h à 12 h (arrêté préfectoral du 27 février 1990 : http://www.saint-brieuc.fr/fileadmin/user_upload/Fichiers_site/Comm/Arrete_prefectoral_27_02_90.pdf).

Sports collectifs

Avec l'assouplissement des règles sanitaires, les sports collectifs peuvent reprendre sur la commune. Cette reprise ne concerne pour le moment que les entraînements.

FOOT : reprise des entraînements samedi 27 juin pour les 17 ans.

Pour les seniors ils reprendront le vendredi 3 Juillet, le temps de bien respecter les consignes de sécurité.

HAND : reprise des entraînements la semaine prochaine.

Coupeure d'électricité

Enedis informe qu'il y aura une coupeure d'électricité pour travaux le mardi 28 juillet entre 10 h 30 et 12 heures à Plouisy.

Concours de fleurissement

La Commune organise un concours de fleurissement avec 4 catégories : grands jardins ; petits jardins ; façades balcons et terrasses ; potagers. Inscriptions en mairie jusqu'au 15 juillet ou retrait sur le site internet.

Incivilités

Après les résidus canins, de nombreux plouisyens font également le constat de dépôts sauvages aux bords des routes. Il a ainsi été retrouvé de nombreux objets mêmes insolites ! Il est donc rappelé qu'il est interdit de jeter des déchets sur la voie publique sous peine de poursuite et d'amende.

Voici les sanctions auxquelles s'exposent ceux qui jettent gravats, encombrants, ordures ménagères et autres mégots en dehors des endroits prévus.

Les peines encourues dépendent de plusieurs paramètres tels que le fait d'être un particulier ou un professionnel, ou d'être à pied ou motorisé. L'Association des maires de France (AMF) distingue ainsi, à titre d'exemple, trois cas de figure, dans une note détaillée de 2017.

- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de 68 euros (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.
- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.
- Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : 2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende, selon article L541-46 du Code de l'environnement.



Pour mémoire, la déchèterie de Saint Agathon est ouverte du lundi au samedi : 8h30-12h00 et 13h30-17h45.

Travaux d'assainissement à Rumarquer

Afin d'améliorer la qualité du service d'assainissement pour les habitations situées dans la rue de Rumarquer, des travaux de réhabilitation de conduite d'assainissement sont réalisés par Guingamp-Paimpol Agglomération. Ces travaux, confiés aux entreprises SADE et AREHA, sont prévus pour une durée de 6 semaines. Une déviation est mise en place.

Etat Civil

Naissances :

- Axel LE CHAMPION, né à PABU le 5 juin 2020, domicilié Kergoat Baslan

PACS :

- Julie LEBIGRE et Maël COSSIN, domiciliés 9 Kernévez

Décès :

- Jeanne Marie LE KERNEVEZ, 89 ans, domiciliée 7 Lotissement de la Petite Lande

Urbanisme

Déclaration préalable accordée à :

- TREVIDY Marguerite – Division en vue de construire : détachement de 2 lots à bâtir – 1 Pen Ar Rhun
- JEZEQUEL Elen – Construction de 2 maisons d'habitations – 6 Le Parc des chênes
- GICQUEL Patrick – Pose d'un portail – Résidence de Traou Nen

Certificat d'urbanisme opérationnel à :

- Géomètre-Expert A&T Ouest (M. ATTAGNANT Sébastien) – Division en vue de construire : détachement de 2 lots à bâtir – 1 Pen Ar Rhun
- JEZEQUEL Elen – Division de terrain en lots à bâtir – 6 Le Parc des Chênes

Menus de la cantine

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 29 juin au 03 juillet 2020	Melon Cordon bleu Pomme de terre au four Liégeois	Salade saharienne (Tomates-cœur de palmier) Tian de courgettes végétarien Quatre quarts aux pommes	Carottes râpées aux raisins et à l'orange Chipo Pâtes au beurre BIO Fruit	Taboulé Omelette tomates et fromage Salade verte Yaourt BIO

Réalisations de la garderie



Concours de dessins



Suite des élections et nominations dans les comités et organismes :

Organismes extérieurs à la commune

Correspondant défense : Olivier FOURE, suppléant : Bruno Baccon

Correspondant sécurité routière Marion ANDRE MORFOISSE suppléante : Aurélie Le Saout

Conseil d'administration association Camellia : Mireille LE PESSOT, suppléante : Andrée Le Roux

CNAS Comité National d'Action Sociale : Nathalie CRENN, suppléante : Stéphanie Sébille

SDE Syndicat Départemental d'Energie : Jean Claude LE BRAS, suppléant : Pierre Brigant

Conseil d'administration lycée Kernilien : Stéphanie SEBILLE, suppléant : Rémy Guillou

Comité de service aux personnes ASAD ARGOAT : Andrée LE ROUX COTEL, suppléante: Fabienne Hamel

Comité local pour le logement : Dimitri Le Potier, suppléant : Xavier Le Guen

Guingamp Habitat : Karine BRIAND JULOU, suppléant : Mireille Le Pessot

Conseil de vie sociale à la maison de la colline EHPAD : Andrée Giboire

Commission d'Evaluation des Charges de GPA : Rémy Guillou, suppléant : Mickaël Tessier

Commission d'Appel d'Offres

Président : Rémy Guillou, maire

Titulaires : Pierre Brigant, Dimitri Le Potier, Yvon Fouillère

Suppléants : Bruno Baccon, Nathalie Crenn, Yveline Le Gac

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Rémy Guillou, maire

Membres Elus : Nathalie Crenn, Bruno Baccon, Andrée Le Roux, Stéphanie Sébille, Aurélie Le Saout, Karine Briand-Julou, Marion André Morfoisse, Yveline Le Gac

Membres désignés par le maire : Brigitte Troël, Brigitte Fouré, Françoise Gicquel, Andrée Giboire, Eliane Steunou, Annick Le Bihan, Stéphanie Illien, Sophie Jugon.

Réception de l'aire de jeux du parc du presbytère

L'aire de jeux pour les enfants a été réceptionnée le jeudi 18 juin sous une pluie battante mais les jolies couleurs chaudes de la structure donnaient aux personnes présentes l'envie d'imaginer les enfants sur le toboggan, le pont de singe... Sur la photo, Mme Le Frapper de l'entreprise Synchronocity de Guidel, (conception et pose des jeux), Christian Porhel d'Actuel TP (terrassement), Stéphane Le Sech (responsable des services techniques), Mireille Le Pessot (adjointe à l'environnement), Nathalie Crenn (adjointe enfance et jeunesse). Coût des jeux et bordures : 35 663€ ttc, copeaux (entreprise La Fleur des bois de Plounevez moedec) : 2820 € ttc, terrassement et autres : 2800 €. Vivement les cris joyeux des enfants qui en profiteront début juillet, comme le souhaite la municipalité.



Bibliothèque – Réouverture le 24 juin

La bibliothèque entre dans la phase 2 de son déconfinement et fait évoluer son fonctionnement à compter du mercredi 24 juin. Les rayonnages seront de nouveau accessibles. Il sera possible de consulter les documents librement.

Attention ! Seul le prêt de documents sera autorisé. Il ne sera pas encore possible de s'installer pour lire sur place.

L'accessibilité aux locaux se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

Se laver ou se désinfecter obligatoirement les mains, Porter un masque (fortement recommandé), Restreindre au maximum la durée des passages et respecter les règles de distanciation... (Accès interdit aux enfants de moins de 8 ans non accompagné d'un adulte)

A noter :

Le service de drive est maintenu et encouragé, vous pouvez toujours réserver vos documents via le catalogue en ligne, par mail ou par téléphone et venir récupérer votre commande sur les heures d'ouverture.

Le nombre de personnes présentes dans les locaux simultanément sera limité à 10 (4 pour l'espace jeunesse et 6 pour l'espace adulte).

Pour les personnes vulnérables ou qui le souhaitent il sera possible de venir seul sur RDV avant les permanences au public les mercredis et vendredis.

La mise en quarantaine et la désinfection des documents en retour est maintenu.

Ouvert au public : Mercredi 10h-12h et 14h30-18h / Vendredi : 16h- 18h / Samedi 10h- 12h



Mesures d'hygiène et de distanciation sociale – mesures barrières

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades